

# interview

- Le soi-disant suicide de Ulrike Meinhof est considéré presque unanimement par la gauche et par les éléments critiques du public comme un meurtre institutionnel mettant fin à quatre années de détention dans un isolement inhumain et anéantissant.

La notion de meurtre institutionnel n'est pas assez précise. C'est un fait que, dans un affrontement de type militaire, les révolutionnaires arrêtés sont exécutés.

Nous sommes sûrs qu'il s'agit ici d'un meurtre, comme pour Holger Meins et Siegfried Hausner, une exécution préparée depuis des années d'après les schémas de la guerre psychologique. Nous essayons de découvrir comment ce meurtre s'est déroulé dans les détails. Il est certain que, du côté gouvernemental, tout a été mis en oeuvre pour masquer les faits, tandis que la Sécurité de l'Etat et une presse au service de la Sécurité de l'Etat, spécialement organisée par le Procureur Général, essaient de les faire disparaître par la propagande.

Rien ne parle en faveur du suicide, alors qu'il y a une quantité de faits qui révèlent l'assassinat:

Les prisonniers n'ont plus eu le droit de voir leur camarade après sa mort. Son cadavre a été enlevé précipitamment de la prison lorsque le premier avocat arriva à la prison pour Gudrun Ensslin. On procéda à l'autopsie du cadavre sur l'ordre du Parquet, sans que les proches, ni les défenseurs aient eu l'occasion de le voir, bien qu'ils l'aient réclamé avec insistance. Il ne fut pas possible de faire appel aux services du médecin légiste choisi par la soeur d'Ulrike. Le cadavre était tellement déchiqueté après cette autopsie que l'expert qui voulut ensuite procéder à une seconde autopsie ne put tirer aucune conclusion. Il ne fut pas possible de retrouver la cicatrice de 25 cm. de la césarienne qui avait été faite à la naissance de ses enfants. On avait enlevé le cerveau et les organes internes. Cependant on put constater de nombreuses marques de coups violents aux jambes et le caractère des blessures aux organes internes du cou ( cassure de l'os hyoïde et du cartilage thyroïde ) exclut pratiquement la possibilité de la " mort par pendaison ".

Aucun de ses défenseurs, ni de ses proches, ni son exécuteur testamentaire ne furent autorisés à voir sa cellule. Celle-ci fut "rénovée", c'est-à-dire entièrement repeinte deux jours après sa mort, bien que la cellule, où elle était isolée et dans laquelle elle est morte, soit sans revêtement.

Jusqu'à présent, ses défenseurs comme ses proches n'ont rien pu entendre d'autre de la part des autorités que la déclaration lapidaire: " suicide par pendaison ". Dans les déclarations faites par la justice politique à la presse, il y a cinq versions de la façon dont la corde a été attachée, et ces versions se contredisent et s'excluent mutuellement. La version qui fut finalement répandue officieusement prétend qu'Ulrike se serait noué elle-même, solidement, autour du cou, une corde faite d'un essuie-main et épaisse de cinq cm., qu'elle serait alors montée sur une chaise et aurait attaché cette corde, épaisse de 5 cm. au treillis anti-mouches, après l'avoir fait passer par les mailles de celui-ci, dans lesquelles le doigt d'un enfant ne pourrait pas entrer. ( Pour cela, il aurait fallu l'aide d'un instrument que l'on n'a pas retrouvé. ) Ensuite, elle se serait retournée et aurait sauté.

Avant que cette version n'ait été établie, le directeur de la prison qui fut un des premiers à pénétrer dans la cellule, avait précisé qu'il n'y avait pas de chaise auprès du cadavre. Et le médecin de la prison, qui l'examina le premier, déclara que ses pieds se trouvaient à 20 cm. au-dessus du sol.

Il n'y a que des contradictions dans les affirmations de la justice politique, mais il n'y a pas eu d'examen du dossier, et, en refusant strictement aux proches, aux défenseurs ou aux instances neutres l'information nécessaire afin d'instituer une commission d'enquête internationale, le ministère de la justice déclara: " Toute commission internationale serait ici sans objet. "

- Quelles sont les raisons véritables et cachées de ce meurtre ?

Le gouvernement essaie depuis six ans, par l'intermédiaire de l'avocat-général, d'exterminer politiquement et moralement par tous les moyens les prisonniers de la RAF, et en particulier Ulrike et Andreas, en tant qu'exemple et instrument de la résistance contre la stratégie institutionnelle du nouveau fascisme. Ce terme d'extermination fut employé officiellement par Schmidt dans une déclaration gouvernementale.

En ce qui concerne Ulrike, depuis que la RAF existe, il s'agit de personnaliser et ensuite de rendre pathologique la politique révolutionnaire. C'est pourquoi elle devait être brisée après sa détention au secret absolu et ensuite, lors du procès, être considérée comme un cas relevant de la psychiatrie. Après son arrestation, elle fut maintenue enfermée sur ordre du procureur général, du 16 juin 72 au 9 février 73, soit 237 jours, dans une cellule, au secret absolu, c'est-à-dire dans l'isolement acoustique le plus total. C'est la prison dans laquelle la Sécurité de l'Etat met les prisonniers au moment des interrogatoires et pour les "préparer au procès" : c'est un des plus grands supplices. Aucun homme ne peut supporter longtemps un vide acoustique et social total. La notion du temps et le sens de l'équilibre sont détruits. Dans ce système de la torture blanche, on constate que le supplice du prisonnier ne diminue pas avec la durée. Au contraire, elle devient plus intense. Finalement, le résultat sera un lavage de cerveau irréversible : le supplicié ne sera plus en mesure de contrôler ses déclarations, voire son élocution car il se mettra à bégayer. La capacité de concevoir même une seule pensée est détruite. Il ne reste qu'un corps, qui extérieurement semble indemne.

Tout ce programme se trouvait sous le contrôle du procureur général et du psychiatre de la Sécurité d'Etat, Götte. Mais Ulrike a surmonté ces 237 jours parce qu'elle a lutté. Chacun de nous a pu constater que sa conscience et sa volonté étaient intactes. Une autre prisonnière de la RAF, Astrid, qui avait passé trois mois au secret absolu, ne s'en est jamais remise, même après sa libération, il y a trois ans. A l'heure qu'il est, elle est encore gravement malade.

Le procureur général comptait qu'Ulrike s'effondrerait pendant la période où elle serait soumise au régime du secret absolu. Le 4 janvier 73, Buback, l'avocat général fédéral, écrit qu'Ulrike doit être envoyée dans une clinique ou dans une maison de santé officielle "afin de la préparer à un examen de son état mental". Les instances officielles que les défenseurs purent mobiliser parvinrent à l'empêcher juste à temps. Cependant, le procureur-général poursuit tenacement son objectif de faire déclarer Ulrike malade mentale : le 18 avril 73, il charge le psychiatre de la Justice, Witter, d'établir une attestation au sujet des facultés mentales d'Ulrike. Dans cette lettre, on peut lire : "D'après le comportement de Mme Meinhof jusqu'à présent, sa coopération aux examens et son consentement à certaines interventions semblent douteux. Si pour établir l'attestation, certaines interventions étaient nécessaires, je demande que cela me soit communiqué en précisant exactement quels examens sont jugés nécessaires afin que l'on puisse obtenir la disposition légale appropriée. S'il s'avérait nécessaire de s'adjoindre les services d'un neuro-chirurgien, je suggère de prier le directeur de l'Institut universitaire de neuro-chirurgie de Hambourg, Mr. le Prof. Dr. Loew, de bien vouloir nous prêter ses services. Il s'agit clairement d'une intervention sur le cerveau d'Ulrike : Loew est un des psycho-chirurgiens à la réputation la plus douteuse d'Allemagne ; il fait des expériences sur des prisonniers dans le domaine de la chirurgie "d'adaptation".

Dans sa réponse, Witter réclame une radiographie du crâne et une "scintigraphie", mais il déclare dans la même lettre au procureur général que les examens peuvent être faits sous narcose au cas où Ulrike refuserait son "concours" (sic).

Ce que cette intervention signifiait peut se comprendre d'après une lettre datée du 27/8/73 au Ministère Public. On peut y lire que : "Surtout l'existence d'une inflammation du tissu cérébral pouvait donner une indication vitale pour une intervention opératoire thérapeutique". Cette "indication vitale" signifie seulement que pour la crétinisation on ne demande ni l'accord du prisonnier ni celle de ses proches. Le psychiatre décide que "pour autant qu'on puisse en juger", la mutilation par stéréotaxie est nécessaire. L'intervention est alors ordonnée par décision du juge de la Cour Suprême Fédérale, à la demande du procureur général.

Le commentaire précise encore que "ces mesures peuvent être prises également contre la volonté de l'accusée, si nécessaire en utilisant la contrainte directe et sous narcose"

Finalement, toute l'affaire a échoué grâce aux protestations massives de l'opinion publique internationale et de nombreux médecins. Essayant alors d'opérer un repli stratégique, le Ministère Public déclarera qu'il n'a eu connaissance que maintenant du cas médical d'Ulrike, cas qui avait pourtant été publié en 1968 déjà dans le "Zentralblatt für Neurochirurgie". et en 1972 dans le "Stern".

Il s'agit donc d'un mensonge stupide car d'après le dossier, Ulrike a été identifiée par la Sûreté de l'Etat lors de son emprisonnement précisément grâce aux radiographies illustrant son cas.

Ensuite, Ulrike passa encore deux fois au secret absolu, du 21/12/73 au 3/1/74, seule, et du 5/2/74 au 28/4/74 avec Gudrun. Mais la mise au secret absolu des deux prisonnières se heurta à une protestation internationale si forte que le gouvernement SPD dut renoncer à son plan de présenter l'opposition fondamentale en République Fédérale comme une maladie en faisant d'Ulrike un cas psychiatrique. Le projet de montrer dans un procès public spectaculaire une tête politique détruite par la torture et la psychochirurgie, comme "affirmation calme et ferme de l'existence d'un état normal", avait échoué. Voilà pour le début de l'histoire.

Tous ces faits que nous apprenons petit à petit nous prouvent qu'Ulrike a été assassinée dans la nuit du 8 au 9 mai 76 par la Sûreté de l'Etat, parce que la torture interminable n'avait pu détruire son identité politique, sa conscience révolutionnaire et sa volonté de lutte.

La mise en scène du suicide suit en cela exactement le schéma de la guerre psychologique que la Sûreté de l'Etat mène depuis 1970. La liquidation physique fait partie de la gigantesque campagne de persécution et de contre-révolution en vue de l'anéantissement politique de la Fraction Armée Rouge. Bubak, l'avocat général, considérait, il y a deux mois, le deuxième ensemble de lois exceptionnelles expédiées à la hâte pour ce procès comme étant désormais inopportunes, car : "Nous n'avons pas besoin de réglementation de compétence. La Sûreté de l'Etat vit de ce qu'elle est aux mains de gens qui s'engagent totalement dans cette tâche. Et ces gens, comme Herold et moi, trouvent toujours un moyen de s'en sortir. Lorsqu'ils se trouvent en face d'une réglementation légale et qu'ils se voient obligés de la transgresser, la plupart du temps elle n'était quand même pas appliquée."

Et Herold, le directeur du département des Affaires criminelles, fit la déclaration suivante lors d'une session officielle consacrée aux problèmes de ces prisonniers : "Les actions contre la RAF doivent être menées délibérément, de telle sorte que la position de sympathisant devienne impossible."

Un indice : quatre heures après la mort d'Ulrike, le procureur général fait diffuser par la presse des bruits au sujet de "tensions à l'intérieur du groupe", "de différends profonds", etc. et cette déclaration du procureur général n'était pas nouvelle. Elle avait été répandue une fois déjà sous une forme absolument identique en 1971, par la Sûreté de l'Etat. Il y était dit qu'Ulrike Meinhof se serait donné la mort à cause de tensions et "de différends profonds à l'intérieur de la RAF". Mais les dernières lettres d'Ulrike prouvent de même que les impressions de tous ceux qui connaissent le groupe -y compris celles de tous les avocats qui l'ont vue pendant ces 12 derniers mois- que les relations entre les membres du groupe étaient étroites, affectueuses, empreintes de discipline et de liberté. Chacun pouvait s'en rendre compte.

Il y a 5 ans, en 71, Ulrike n'était pas accessible pour l'Etat. Elle était libre parce qu'elle vivait illégalement. C'est pourquoi elle fut déclarée morte par le service de la Sûreté de l'Etat dans le cadre de la guerre psychologique. Maintenant; elle était sans protection, prisonnière, et elle a été tuée parce qu'elle a continué à lutter en prison et tout au long de son procès.

Il faut voir à quel moment ce meurtre a été perpétré. Les prisonniers venaient de rédiger des projets de défense auxquels Ulrike avait contribué largement.

Voici les thèmes de ce projet de défense :

1) Le territoire de la République Fédérale Allemande est depuis toujours la base stratégique de la politique d'extension agressive et contraire aux droits des peuples des USA contre les états tiers, contre les gouvernements constitutionnels de pays tiers et contre les mouvements de libération anticolonialistes nationaux et anti-impérialistes des régions du Tiers-Monde. Car toutes les opérations ouvertes et cachées, militaires et propagandistes des Etats Unis contre les états du Pacte de Varsovie, contre les changements de régime légitimes dans les états d'Europe occidentale, contre le mouvement de libération anti-impérialiste au Proche Orient, en Afrique et en Asie du Sud Est, ont été conçues, organisées, accompagnées, soutenues ou même surveillées par les bases des services secrets des USA sur le territoire de la République Fédérale. En particulier :

a) l'usine I.G. Farben à Francfort-sur-Main a servi de Q.G. à plusieurs services d'information des USA pendant toute la durée de l'agression contraire aux droits des peuples en Indochine.

b) ces services américains dans l'usine précitée avaient des fonctions stratégiques de conception, de direction, de coordination, de contrôle, aussi bien sur le plan opérationnel que logistique pour l'intervention du contingent militaire en Indochine et pour la mise en oeuvre d'opérations secrètes des services d'information américains en Indochine.

2) La formation de la République Fédérale d'Allemagne en état après 1945 a été entreprise et menée à bien par les USA comme projet de leur stratégie d'expansion et de domination mondiale. En particulier : la CIA, fondée après la IIème guerre mondiale, en tant qu'instrument illégal de la politique extérieure américaine (directement ou au travers d'organismes civils de camouflage ou par l'intermédiaire d'organismes économiques, syndicaux, culturels et estudiantins contrôlés par eux) s'est occupée à l'époque de la guerre froide et plus tard, du financement de partis et des syndicats en République Fédérale, ainsi que de la formation du financement et de la promotion de politiciens et de fonctionnaires de toutes les institutions politiques, économiques et culturelles importantes de la République Fédérale.

3) Par suite des moyens de pression ouverts ou cachés, directs ou indirects, prenant la forme d'une immixtion contraire aux droits des peuples dans les affaires intérieures de la République Fédérale, et par l'hégémonie économique, militaire et politique totale des USA sur la République Fédérale, les gouvernements Kiesinger/Brandt et Brandt/Scheel furent impliqués dans les stratégies d'agression et de génocide contre les mouvements de libération dans les états du tiers monde, en particulier du Indochine.

a) et cela en soutenant l'agression politiquement, économiquement, et par la propagande, ou bien en permettant l'utilisation de bases militaires de l'armée américaine sur le territoire de la République Fédérale;

b) en jouant le rôle de sub-centre de l'impérialisme américain disposant de ses propres services de renseignements, en exportant ses soldats et ses policiers, ses armes, sa formation, sa technologie et sa logistique et même par la pression économique.

4) La République Fédérale Allemande ne dispose pas de sa souveraineté nationale vis-à-vis des USA.:

a) de par la manière dont elle est née en tant que produit de la dictature des gouvernements militaires alliés sous la direction des USA,

b) de par les conditions et les obligations sur base desquelles les droits des puissances occupantes sous la direction des USA ont été transmis aux autorités allemandes,

c) de par les clauses restrictives du Traité allemand de 1956 et des modifications ultérieures de ce Traité, en particulier, de par la dépendance surveillée par la CIA de la République Fédérale vis-à-vis des USA sans qu'elle soit une colonie au sens du droit des peuples.

Un des buts de ces projets de défense était par exemple de démontrer grâce à des recherches très documentées de camarades et d'amis et grâce des témoins directs - comment la social-démocratie et les syndicats ont été rendus utilisables pour l'agression et la consolidation de l'impérialisme américain en Europe et dans le tiers monde, par le biais de politiciens achetés par la CIA comme Willy Brandt et Philippe Rosenberg, et par la mise en place de gens à la tête des partis et des syndicats, etc.

Nous croyons que le procureur-général de la République - en tant que centre de coordination entre les services secrets intérieurs et étrangers, donc aussi entre CIA, BND, BFV, MAD (1), etc... et en tant que point d'intersection des aspects idéologiques et propagandistes de la justice politique -, nous croyons donc que le procureur général placé devant ces projets de défense, se trouvant confronté avec le problème suivant : sa politique primitive de dépolitisation du procès, qui l'a menée pendant 4 ans par la torture, la persécution, la guerre psychologique, les lois d'exception, le Tribunal d'exception, la liquidation de la défense, etc. s'effondre manifestement dans le procès.

Et c'est à ce moment-ci qu'Ulrike devait renoncer ? C'est absurde. Les prisonniers savaient que la confrontation allait culminer à ce procès et Ulrike était comme tous décidée à y lutter. Cela, ses lettres et manuscrits, ses discours et son travail préparatoire au procès par exemple, le prouvent jusqu'à son dernier jour.

Elle a été assassinée au moment où le procureur général réalisait que l'exemple fasciste pour venir à bout de la guérilla en République Fédérale - le procès bidon de Stammheim - pouvait échouer et retomber sur la justice politique en dépit de toutes les répressions. Stammheim devait montrer l'inutilité de toute résistance en République fédérale. C'est pourquoi depuis 4 ans tous les moyens ont été employés, et Schmidt et le Tribunal constitutionnel fédéral ont légitimé ces moyens de façon expresse. Mais on peut dire maintenant sans succès. Ce qui a été découvert et compris grâce à la lutte des prisonniers de Stammheim, c'est la nécessité et la possibilité, et le sens de la politique de l'action révolutionnaire en République fédérale.

- 1) BND = Bundesnachrichtendienst  
BFV = Bundesamt für Verfassungsschutz.  
MAD = Militärischer Abschirmdienst.

- Les accusés ont lutté contre leurs conditions de détention par le dernier moyen qui leur restait, la grève de la faim. Cela a-t-il permis un changement dans leur isolement ? Le tribunal tient-il compte de l'état de santé des accusés ?

Non. Les détenus ont interrompu leur grève de la faim après cinq mois, lorsqu'il fut évident que la gauche légale ne provoquerait pas une deuxième grande mobilisation comme celle qui a suivi l'assassinat de Holger Meins; lorsqu'il fut clair aussi que l'avocat général, Buback, était décidé, à grand renfort de mesures médicales de camouflage, à utiliser cette grève pour tuer encore plus de détenus de la R.A.F.

Les détenus furent invités, par une lettre de la R.A.F., venant de l'extérieur, à mettre fin à la grève, quoique leur revendication, la fin de l'isolement, n'ait pas abouti. Dans cette lettre, on pouvait lire:

" Ce que la grève, en tant que dernière arme de nos prisonniers, pouvait atteindre comme buts pour la mobilisation et l'organisation de la politique anti-impérialiste, elle l'a atteint. Par sa poursuite, elle ne pourrait engendrer de meilleure qualité de la lutte, ni de par les conditions objectives ( force de la mobilisation réactionnaire ), ni de par les conditions subjectives ( luttes de classes sous-développées, corruption des organisations de classe du prolétariat, ~~gauche révolutionnaire faible~~ ). Permettre que vous poursuiviez cette grève - contrairement au calcul de la propagande d'état - et laisser paraître la résistance comme désespérée à l'organisation exemplaire des guerillas de prisonniers - parce qu'ils luttent, luttent toujours, luttent malgré tout - signifierait vous sacrifier. Nous vous enlevons cette arme, parce que la lutte pour sortir les prisonniers du rapport de forces qui a été associé à la grève, ne peut plus être maintenant que notre affaire. "

Cette évaluation du rapport de forces était réaliste.

Le tribunal a tenu compte du fait que les détenus, en raison de l'isolement qu'ils connaissent depuis des années, ne sont plus capables d'assister à des débats que deux ou trois heures par jour, en les excluant de la procédure. Il a prétendu, malgré les affirmations des médecins, ( dont la défense avait finalement arraché au tribunal la nomination, après des mois de discussions, et que le tribunal avait désignés - aucun expert de la défense n'a été admis ) que les prisonniers avait voulu et causé, par les grèves de la faim, leur incapacité à suivre les débats. Les rapports des médecins disent d'une manière tout à fait irréfutable que les causes de l'état de santé misérable des prisonniers sont bien les conditions de détention. Huit autres rapports de médecins légistes, etc... établis lors de procès de la R.A.F., aboutissent à la même conclusion: un isolement de plusieurs années anéantit les gens.

La cour suprême fédérale a, par contre, étayé la thèse de la responsabilité des prisonniers dans leur propre destruction par des faits erronés. Elle prétend, non plus comme le tribunal, que la raison de leur incapacité à suivre les débats est la grève de la faim ( les rapports qui donnaient ces interprétations avaient été partiellement publiés entretemps ), mais que les prisonniers auraient, par leur conduite en prison, imposé à l'administration les conditions de détention. Le tribunal constitutionnel fédéral a finalement repris cette assertion d'une manière lapidaire et donc déclaré la torture comme conforme à la constitution.

En fait, déjà dans les demandes d'admission envoyées par les juges aux directeurs de prison, l'isolement figurait parmi les conditions de détention. Les juges de la cour suprême et du tribunal constitutionnel, qui ont pris ces décisions, savaient cela. Les juges se sont faits consciemment et à dessein les instruments de l'appareil policier, de la brigade de sécurité de Bonn, division " terrorisme ". Ce sont eux et l'avocat général qui dictent les conditions de détention. La justice politique en Allemagne Fédérale a une fonction de contre-insurrection.

Les décisions judiciaires disent clairement que les conditions de détention auraient été changées et changeraient, si les détenus abjuraient, faisaient une déposition et se mettaient à la disposition de la guerre psychologique menée contre la guerilla urbaine. Et la torture est clairement définie dans ces décisions, à l'encontre des conventions internationales, comme une mesure qui détruit le prisonnier à des fins de hantage à la déposition et de son utilisation propagandiste.

C'est ainsi que la justice allemande a tenu compte de l'état de santé des prisonniers: en justifiant l'emprisonnement à des fins de destruction pour les prisonniers politiques.

- Est-ce qu'à un moment quelconque de la procédure une défense politique de la R.A.F. a été possible à Stuttgart-Stammheim ? Les accusés peuvent-ils exposer librement les raisons et les buts de leur politique ?

Jusqu'à présent, les détenus ont rarement pu dire une phrase au procès, sans être interrompus par Prinzing (note: le président du tribunal), ou bien par l'avocat général. Bobby Seale fut souvent bâillonné. Le tribunal enlève simplement le micro aux prisonniers et, quand ils parlent quand même, les exclut pour au moins quatre semaines.

La méthode d'interruption est naturellement efficace. Quand le cours des idées est interrompu dix fois, il est détruit. Chez le spectateur naît une impression de redondance. L'interprétation politique de la procédure est bloquée. La procédure est, à chaque moment, une guerre psychologique. Il y a eu une tentative de défense politique, c'est-à-dire de reconstituer la défense, lorsque les avocats prévus ont été exclus, peu avant le début du procès. Le tribunal a réagi à cela par l'exclusion de six autres avocats, avec révocation, et en refusant de nommer encore des défenseurs librement choisis. L'avocat général a entamé une procédure d'honneur, dans le but d'obtenir d'autres interdictions professionnelles. Et avec succès. Les cours d'honneur des conseils de l'Ordre des avocats sont occupées depuis par des avocats dont les pensées et les actions sont conformes aux intentions de l'avocat général.

Maintenant, le cercle de la législation d'exception est bouclé: en juin, le SPD a introduit au Bundestag un nouvel ensemble de lois d'exception qui perfectionnent celles en vigueur jusqu'à présent. Il suffira qu'un défenseur ait été l'objet d'une procédure d'honneur pour l'exclure de la défense et le poursuivre, avec interdiction professionnelle, etc... La loi vaudra aussi pour les procédures en cours - donc avec effet pratiquement rétroactif.

C'est la deuxième vague de lois d'exception, pour un procès. Alors que le procès était déjà commencé, Ströbele et Croissant ont été emprisonnés et tous les documents de la défense, auxquels ils travaillaient encore, ont été enlevés. Pourtant, l'avocat général s'était déjà saisi, avant le procès, de toute la préparation de la défense des prisonniers, au cours de trois descentes dans les cellules. A côté de cela, le fait que la perquisition de l'étude du dernier avocat restant d'Andreas Baader, Haag, qui avait échappé à la détention, ait été effectuée par Zeis, qui représente l'accusation à Stammheim, n'est qu'un détail. Cela signifie que le ministère public, en confiant la poursuite d'avocats et l'accusation aux mêmes personnes, n'a même pas besoin de camoufler le but de la criminalisation des avocats.

C'est tout le problème en Allemagne. Le fascisme est à découvert, mais cela ne provoque que peu de prise de conscience et à peine une résistance.

- Dans une demande de suspension du procès, un des avocats de la défense désigne le procès comme une controverse non pas juridique, mais politico-militaire. Quelles sont les mesures prises par le pouvoir qui font que cette controverse est menée avec des armes inégales ?

Les lois d'exception; un juge placé illégalement où il est; comme lieu du procès un bunker qui a coûté 16 millions de marks, à la limite de la ville, à l'écart de tout accès possible du public; l'interception de 90 % des documents par l'avocat général et le bureau des affaires criminelles; des témoins préparés par la police, dont les déclarations sont structurées par la propagande; la poursuite d'avocats, qui paralyse aussi, naturellement, les avocats restants au procès.

Les avocats doivent obtenir un consensus légal minimal. Mais il est remplacé, comme dans ce procès, par des mesures brutalement répressives. Des lois d'exception ont réduit à trois le nombre de défenseurs pour chaque détenu. Ces mesures excluent aussi, au moyen d'interdictions successives et de l'interdiction de la défense collective des accusés; la division du travail entre les avocats. Elles donnent lieu à des exclusions arbitraires, non-publiques, administratives, sur base de soupçons créés de toute pièce.

Citons encore: les interdictions professionnelles que les conseils de l'Ordre exécutent - on doit le dire - dans une débauche de mesures pour la sécurité de l'état, comme en '33; les emprisonnements, la terreur exercée contre les études par la saisie

de tous les documents, et donc aussi de ceux d'autres procès; la terreur par l'observation et l'intimidation ouvertes de la clientèle, qui est perquisitionnée, interrogée, soumise à des pressions de la part du bureau des affaires criminelles; les révocations, les plaintes, les jugements pour des argumentations de défense au cours du procès, etc, etc... Tout cela rend les avocats impuissants à assurer la défense.

Ils sont confrontés, dans les débats de fond à des documents falsifiés par l'avocat général, en public avec des citations fausses dans les illustrés de propagande du ministère fédéral de l'Intérieur, qui sont distribués à des millions d'exemplaires dans les écoles, est... Ils sont harcelés par la police et par la propagande.

Les détenus disent que les avocats sont dans le vide juridique de ces procès comme des coqs sans tête. Ils ne sont pas assez forts pour affronter le pragmatisme d'exécution militaire qui, par-delà tout l'attirail de répression législative, par-delà le gouvernement, va jusqu'à la terreur illégale de la sûreté de l'état, comme en '33.

Ou bien on établit un rapport avec la politique des prisonniers, avec son contenu, la lutte anti-impérialiste, parce que la poursuite des avocats a pour but la liquidation de la lutte pour cette politique, ou bien on succombe à la répression. Une partie des avocats devient opportuniste, se soumet aux directives exprimées à chaque procès ou aux menaces de la sûreté de l'état et agit sous ses ordres, contre la tentative d'expliquer les faits et d'organiser une solidarité. D'autres se retirent, prennent la fuite, se taisent; cela va si loin que des axes de la défense, qui avaient été préparés longuement, n'étaient plus suivis.

L'avocat Jans a, dans un accès de folie, renoncé à son mandat à Stammheim, au moment où les demandes essentielles de la défense ( droit de résistance conforme au droit des peuples, statut de prisonnier correspondant aux conventions de Genève sur le traitement des prisonniers de guerre ) avaient été posées. Or, il s'était préparé à cela pendant trois ans. Les pièces à conviction concernaient principalement le programme de l'opposition à la guerre du Vietnam de '67 à '72 et les conséquences politiques que la R.A.F. en avait tirées.

Cela veut dire que la menace de procédure d'honneur et d'interdiction professionnelle ont mené ces avocats à ne pas mettre en danger leurs intérêts de classe, en luttant pour le contenu et le but de leur travail: les droits humains minimaux pour leurs clients. Au lieu de cela, la répression accrue leur a fait rejoindre la ligne qui s'oppose au démantèlement des droits de la défense. C'est grotesque. En tant qu'avocats politiques, ils sont donc totalement corrompus.

Abstraction faite des barrières par lesquelles l'avocat général a limité institutionnellement - par le Parlement, les tribunaux, les présidents des conseils de l'Ordre, les avocats généraux des Länder, les organismes de formation des stagiaires, etc... - presque tous les accès à la reprise d'un mandat dans les procès, il était de toute façon devenu presque impossible de trouver encore des avocats qui soient prêts à se rendre à Stammheim.. La peur règne.

90 % des documents ont donc été saisis. Cela constitue plus de mille classeurs de bureau. La disparition de preuves était en effet une condition indispensable pour pouvoir accuser les détenus. De plus, la sélection des documents est nécessaire à l'existence de la thèse des agitateurs présentée par l'avocat général. Mais surtout, la publication de tous les documents donnerait à l'opinion publique une idée des poursuites effectuées de '70 à '72, de l'étendue des enquêtes policières et de l'importance de l'appareil policier, que personne ne peut s'imaginer et dont on sait qu'il est sans arrêt développé par le gouvernement.

La brigade de sécurité de Bonn surveille par des méthodes policières, en collaboration avec le BFV, le service de renseignements fédéral, le service de la protection militaire et la CIA, toute la gauche ouest-allemande, qui a été complètement fichée et mise sous contrôle de la sûreté de l'état. Ils ont écouté les communications téléphoniques, observé, lancé des soupçons jusque sur les dirigeants de la bureaucratie ministérielle. Les syndicats ouvriers, les organisations de jeunesse des partis, des écrivains, des journalistes, des ministres ont également été l'objet de cet espionnage.

La publication de tous les documents rendrait visible l'étendue du contrôle qu'a la police sur la société et l'appareil d'état, la dimension et l'avenir de la méfiance et de l'insécurité, la gigantesque absence de légitimation d'un appareil qui ne dispose pas d'identité nationale et dont les seules motivations sont son chauvinisme et sa dépendance des U.S.A. Ce serait l'incitation publique à la résistance.

- Les mass media allemands ignorent plus ou moins le procès. Avant le début de ce procès, les campagnes de presse s'accumulaient contre la R.A.F., ses défenseurs et ses sympathisants. Est-ce le résultat de la guerre psychologique ?

Pour obtenir la condamnation, il était nécessaire que les média soient au même diapason. Buback a donc organisé à Karlsruhe une conférence de presse de juristes à propos des procès - d'habitude seuls le gouvernement fédéral et les représentations des Länder ont des conférences de presse institutionalisées. C'est l'instrument de ce qu'il appelle " l'information offensive ", ce qui est une autre expression pour une politique d'information au service de la tactique policière. De plus, il dispose d'un réseau de journalistes soumis à la Sûreté, dans les media, dans les rédactions des trusts de la presse et dans les institutions légales et publiques.

Cela veut dire que le procès n'est pas seulement ignoré. Les articles qui paraissent sont tous structurés d'après un schéma pratiquement identique. Jamais un mot de ce que disent les prisonniers. La ligne de la défense est faussée et les résultats des auditions de témoins, par exemple, sont transformés en leur contraire.

Du fait qu'il n'est littéralement rien resté de la crédibilité du témoin Hoff, par exemple, dont l'intervention avait été gonflée pendant des mois par l'avocat général dans des campagnes de presse comme étant le tournant des auditions, rien n'est passé dans les journaux. On n'y trouva qu'une chose: c'est qu'il avait " démenti " - comme s'il était un porte-parole du gouvernement - les dires d'un autre témoin qui le démasquait. Or il s'avéra qu'il avait falsifié son histoire. Il était un militant bien connu à Francfort et qui, de '67 à '71, à l'époque du mouvement étudiant, était influencé par le SDS ( note: mouvement radical des étudiants socialistes ). Il a travaillé, au début des années '60 pour le mouvement de libération algérien. En prison, il a été l'objet de pressions et a été retourné par des promesses. Maintenant, il bégaye exactement ce qui lui a été inculqué par le conditionnement de l'appareil de la Sûreté de l'état. Et pourtant, il n'a même pas confirmé ce que l'avocat général a fait mettre en manchette dans les journaux pendant six mois. Le plus drôle, c'est qu'il ne pouvait même pas charger Andreas. Mais le lendemain du jour où il a dit à Stammheim qu'il ne pouvait pas identifier Andreas, on trouvait, en gros titre, dans tous les quotidiens allemands, qu'il l'avait identifié. Il y a plusieurs dizaines d'exemples de ce genre à des moments importants du procès. Par exemple, on a dit dans les media que les prisonniers ont reconnu être responsables de l'attentat à la maison Springer. En fait, ils ont affirmé avec force, lors de leur déclaration sur les attentats contre les quartiers généraux américains à Francfort et Heidelberg, qu'ils ne savaient rien de l'attentat de la maison Springer et ils ont nié l'avoir organisé

Ce qui s'est passé avec Hoff, c'est qu'il n'était qu'un phonographe programmé, préparé par la police. Et ça n'a pas été un succès, mais un bourbier. Voyons comment cela s'est passé. Hoff avait tellement bien appris par coeur le protocole d'audition, dont l'auditeur avait rédigé lui-même les formules, que chaque fois que dans le protocole se trouvait une pause, parce qu'il recevait à manger, etc..., il s'arrêtait et ne pouvait en répéter aucune phrase. Il n'avait pas compris le contenu de sa déclaration. Dans ces passages, il s'arrêtait et ne pouvait s'en sortir qu'avec l'aide de son avocat, tandis que pour le reste du texte, il fallait l'arrêter tant il allait vite. C'était un spectacle macabre. Prinzing le traitait avec beaucoup de zèle et de servilité. 24 heures sur 24, il avait à ses côtés un " confident psychologique " du bureau des affaires criminelles, et, pendant les interruptions du procès, l'auditeur lui apprenait sa leçon au bureau des affaires criminelles.

Par contre, l'avocat général menaçait aussitôt le témoin qui a démonté l'histoire de Hoff de mort, d'interdiction professionnelle, de retrait de son passeport, etc...

Le procès dépend du gouvernement. Les compte-rendus qui en sont faits aussi. Il s'agit d'une information gouvernementale homogénéisée, structurée par la propagande. On peut établir un rapport évident avec les assemblées d'information et les compte-rendus de la cour de justice sous le troisième Reich. Simplement les techniques de manipulation ont été perfectionnées; les instruments de la guerre psychologique sont plus visibles qu'ils ne l'étaient dans la propagande fasciste d'alors.

- Quelle est l'attitude des forces démocratiques et anti-capitalistes en République Fédérale vis-à-vis du procès de la RAF ?

La gauche a peur. Les petits groupes de tendance subversive s'écartent du procès. Ils savent que c'est leur procès ; qu'il s'agit de liquider définitivement l'opposition à la guerre du Vietnam des années '60 ; que par la guerre psychologique qu'elle mène contre la RAF, et dont les procès ne sont qu'une partie et Stammheim le point culminant, la Sûreté de l'Etat vise toute opposition, et donc eux aussi. La terreur instaurée par la Sûreté est efficace. On est furieux, mais on se cache. Cela va si loin qu'"Informationsdienst", qui a publié il y a quelques mois certains noms d'agents de la CIA employés à l'ambassade américaine à Bonn, n'ose pas publier des textes de prisonniers qui ont déjà été lus publiquement. Parmi les groupes maoïstes, le KBW commente le procès d'une manière au moins critique vis-à-vis de la justice mais par contre il ne perçoit pas que les violations des droits et que la justification par le Tribunal Suprême et par le Tribunal Constitutionnel de la torture par isolement sont des symptômes de guerre et de fascisme. Dans leur vue stupide et dogmatique, ils falsifient la politique des prisonniers, et défendent des droits démocratiques qui n'ont jamais été réels en RFA, qui n'ont été consacrés par la Constitution qu'en temps que véhicules de l'anti-communisme. Mais cela n'est pas conciliable avec l'apologétique de l'état des groupes basés sur le modèle d'organisation de Lénine et sur le modèle de l'insurrection.

Le KPD, parti communiste allemand, et le KPD-ML (maoïste) n'entendent que la voix de Pékin. Ils font ouvertement la propagande de la stratégie militaire des Etats-Unis : renforcement de l'OTAN, du potentiel militaire de l'armée fédérale et ainsi de l'hégémonie de l'impérialisme ouest-allemand en Europe occidentale, défense de la patrie. Mais la RAF ne partage pas ces opinions, elle a attaqué la présence des Etats-Unis en Allemagne fédérale. Elle a attaqué également la politique des gouvernements Brandt/Scheel, Schmidt/Genscher en tant que soumis au capital américain dans le sub-centre stratégique de l'impérialisme américain qu'est devenue la République Fédérale d'Allemagne. Il ne faut pas regretter que pour ce groupe le procès n'existe pas, étant donné le contenu réactionnaire de leur praxis politique qui rend superflue leur phraséologie anti-impérialiste.

Le parti communiste allemand rampe depuis toujours devant la social-démocratie. Il est sans doute le parti communiste le plus corrompu d'Europe occidentale ; c'est une des raisons pour lesquelles - pour autant que je sache - Ulrike Meinhof, qui a eu autrefois des fonctions assez importantes au sein du parti communiste illégal (1) a rompu avec ce parti, lorsque celui-ci commençait à se préparer à la légalité en calquant sa ligne politique sur celle du SPD. Le problème, c'est la dépolitisation généralisée de la gauche. En effet, dans la campagne contre les interdictions professionnelles, on ne s'en prend même pas à l'Etat, pour dire de quel état il s'agit, cet état qui épure l'administration publique de ses éléments de gauche. La nouvelle gauche a commencé la marche à travers les institutions en 1968, dans une perspective stratégique, malgré une situation d'ambivalence, à savoir les "perspectives professionnelles révolutionnaires" ne sont-elles pas un autre mot pour "les rémunérations de fonctionnaires", ambivalence déjà présente à l'origine de cette démarche. Les lamentations en ce qui concerne les interdictions professionnelles cachent leurs intentions véritables. La protection d'Etat doit garantir l'ensemble du corps des fonctionnaires, afin que, comme c'est le cas dans ce procès, l'Institution remplace le Droit. La puissance et l'impact avec lesquels un tel phénomène se déroulent sans rencontrer aucune résistance constituent l'une des conditions spécifiques de l'état fédéral post-fasciste. Parmi ces conditions, il faut citer la structure de l'appareil d'Etat qui est demeurée intacte grâce à une évolution minime depuis le III<sup>e</sup> Reich. Il faut également mentionner un processus d'assainissement politique dû à l'élimination des éléments d'opposition entre 1933 et 1945, et après 1945, dû au fait de baillonner, paralyser et récupérer les groupes qui se sont trouvés dans l'illégalité durant le III<sup>e</sup> Reich, qui ont été récupérés lors de l'émigration et ont été assujettis finalement durant la guerre froide par les forces d'occupation américaines, la CIA, etc.

(1) Le KPD a longtemps été interdit en République Fédérale.

Il faut signaler une incompréhension des fissures qualitatives dans le processus de fascisation. Il y a peu, Amnesty International, une organisation qui se signale par ses activités anti-communistes, du moins anti-soviétiques, et qui, en ceci travaille de manière prépondérante en République Fédérale Allemande, s'est plainte de ce que les gens n'ont plus confiance au point de refuser de signer des résolutions anti-torture concernant l'Amérique latine et l'Asie du sud-est. Ils refusent par peur de voir leur nom fiché par le service de protection de la Constitution. Et effectivement, leur nom est fiché. Cette peur est donc fondée. Les dimensions d'une telle réalité ont été révélées par hasard lors du récent processus d'enterinement de la loi sur la Constitution en Basse-Saxe. Pratiquement, tous les autres habitants de la République fédérale sont soumis à une telle loi, qui répond aux lignes principales stipulées lors d'une conférence du Ministre de l'Intérieur. La loi prévoit, pour l'ensemble des employés et des fonctionnaires, des services publics et des organismes de radio-télévision, l'obligation de fournir des informations (= déposer), si besoin est, au service de protection de la Constitution. En même temps, le Bureau Criminel ratisse toute la gauche, ou elle dispose de la plus grande banque d'informations qui soit au monde. Cela signifie qu'il se produit un contrôle presque sans entraves ainsi qu'une saisie de l'ensemble de la scène politique en Allemagne Fédérale. Tout cela a une portée infiniment plus grande que la procédure de l'internement physique, comme on l'applique au Chili. Le climat politique ressemble à celui qui règne immédiatement après un putsch fasciste. Alors, la panique règne. Que les gens qui oeuvrent dans la guérilla, et les prisonniers de la RAF ne fassent pas preuve de la même angoisse s'explique clairement par un rapport d'ordre politique qui possède son histoire, mais pas son centre dans la République Fédérale. Leur identité est internationale. Si on peut saisir le processus de fascisation dans la République Fédérale, cela peut se comprendre aisément par la lutte du guérilla. Cette lutte fixe des bornes à la démoralisation de la gauche et, là où c'est possible, elle provoque une attitude critique à l'égard d'un processus d'autorécupération grâce à la lutte et à la résistance des prisonniers. En dehors de ces deux situations extrêmes, toutefois, à savoir d'une part, la survie de la guérilla dans les prisons ( et ce malgré une répression très dure ) et, d'autre part, la dépolitisation de la gauche, il y a peu de révélations qui sont faites à l'intérieur de l'Etat.

- Quelle est l'importance politique de ce procès dans la situation politique et économique actuelle de la RFA ?

Les prisonniers déclarent: " Les procès n'ont aucune signification. " La Sûreté de l'Etat maîtrisent totalement le terrain. Les procès ont été programmés dans les moindres détails. On doit lutter, parce qu'il faut toujours lutter. Toutefois, à ce niveau, on ne peut démonter les rouages de la machine, ce qui est l'essentiel. Cet appareil ne réagit qu'aux prises de position actives. Mais la procédure-même efface l'emballage de moyens et objectifs militaires, grâce au rituel d'un procès pénal normal. Le caractère extrême de l'ensemble signale la position défensive dans laquelle se trouve le capital américain, ainsi que la fêlure dans sa stratégie depuis sa défaite au Vietnam.

Au niveau de la politique intérieure, les procès ont pour but d'habituer l'opinion publique et donc la population à l'état d'exception et à l'idée que quiconque résiste se voit anéanti. Voilà la leçon que la Sûreté de l'Etat veut inculquer avec ces procès. Au niveau de la politique intérieure, cela porte ses fruits, mais non à l'extérieur, où le procès répressif qui a lieu en République Fédérale a essentiellement tiré son impact de son caractère d'exception. Il s'ensuit que la politique intérieure du gouvernement, qui a toujours été, en Allemagne Fédérale, fonction de la politique extérieure des Etats-Unis - c'est ainsi à cause de la fonction stratégique de la République Fédérale pour le capital américain depuis 1945, et particulièrement depuis '49 - est devenue inopérante. Ce que la social-démocratie voudrait cacher, c'est précisément que l'impérialisme ouest-allemand agit comme fonction du capital américain international et qu'il manifeste les symptômes de l'ancien fascisme, cette fois sans l'intermédiaire d'une mobilisation réactionnaire de masse, mais comme stratégie institutionnelle de l'appareil d'état (entièrement à la disposition du capital américain). Cette réalité du fascisme est devenue visible dans la réaction de l'état à la politique de la R.A.F. Les prisonniers déclarent que la contre-révolution préventive n'est rationnelle qu'au moment où elle s'enracine dans le processus global: la répression à l'intérieur de l'état renvoie au rôle stratégique de l'Allemagne Fédérale pour le capital américain, au même titre que les opérations stratégiques en Europe, dans les états méditerranéens d'Europe et d'Afrique du Nord, qui garantissent le contrôle militaire sur le pétrole du Proche-Orient par le contrôle et la garantie de la contre-révolution dans ces états. Cela renvoie aussi à la défense du capital américain dans le Tiers-Monde.

Dans ce processus global, la tentative, avec des prétentions de justice, de maîtriser la politique révolutionnaire en République Fédérale d'Allemagne est politiquement révélatrice: la social-démocratie s'y révèle dans ses fondements. La R.A.F. exprimait clairement en 1970 en disant que la situation évoluerait de manière telle à faire jouer au SPD le rôle de courroie de transmission du nouveau fascisme. La R.A.F. a analysé et anticipé cette évolution, longtemps avant qu'elle ne se concrétise de manière évidente au Portugal et n'atteigne l'opinion publique.

Dans une lettre à Palme, Brandt déclare que la politique de la social-démocratie est une prévention à la catastrophe, qu'il s'agit d'éviter.

La R.A.F. répond que le projet stratégique que l'impérialisme américain réalise comme politique gouvernementale à travers la social-démocratie allemande et dans l'Internationale Socialiste est la fascisation sans contrainte, et dans un but de prévention, des appareils d'état bourgeois. Le fait que cette politique, en vigueur dans l'état policier social-démocrate, qui se célèbre, en tant qu'Allemagne modèle, par des phrases sociales et l'usurpation du vieil anti-fascisme, soit forcée par la guérilla socio-révolutionnaire d'intervenir dans une position extrêmement minoritaire et sur-déterminée, ne relève pas de la provocation. La lutte armée revêt ici une qualité tactique; c'est un moment de la marche vers la lumière et en tout cas la seule possibilité pour l'opposition prolétarienne de se déclarer, face à l'intégration réactionnaire de l'Europe de l'Ouest, que la politique américaine se propose de faire appliquer par l'intermédiaire de la social-démocratie ouest-allemande.

Les prisonniers s'expliquent à ce propos. L'ordonnancement répressif de l'ensemble du mécanisme capitaliste par un assaut politico-militaire se place au centre du système et anticipe déjà la décision de la crise finale devant affecter ce système. Dans cet

assaut, la planification interne du capital est forcée de réagir à cause de la pression et se voit en même temps déchirée. Cette réaction multiplie son propre fonctionnement et provoque dialectiquement un concept de révolution entièrement intégré dans le concept de résistance. De l'expérience et la compréhension de l'impérialisme dans les métropoles, auxquelles se greffe, aux plans national et international, la nécessité d'une opposition fondamentale évidente, se développe également la ligne de la stratégie, vers un internationalisme de la guérilla, comme forme de la politique prolétarienne dans la lutte de classes et réponse antagoniste à l'expansion capitaliste.

Cette stratégie part de deux déterminations historiquement convergentes, les "deux pieds":

- sur le plan national, il s'agit de la tactique de la résistance contre le fascisme, contre un état qui se défend par la terreur
- sur le plan international, il s'agit d'une fonction offensive dans le rapport international des luttes de libération contre l'impérialisme.

Naturellement ce rapport tactique détermine également la ligne des prisonniers au procès. Ils disent qu'il ne suffit pas de parler à haute voix du fascisme. La défense dans ce procès a un sens si elle éclaire comme un moment d'opposition politique en République Fédérale d'Allemagne, la nécessité et la cohérence de la résistance armée, même si elle éclaire la manière brutale dont cette résistance est annihilée. Il faudrait ajouter: que saurait-on en France, en Italie, en Hollande, dans les pays nordiques, du rôle réactionnaire de la social-démocratie et de la répression en République Fédérale, s'il n'y avait pas la R.A.F. ?

- Ne croyez-vous pas au danger d'une condamnation collective, puisque l'accusation a des difficultés évidentes à apporter la preuve d'un délit individuel qui serait basé sur des indices ? Et comment faut-il comprendre la notion de "fonction des lignes directrices" pour le procès de Stammheim ?

Les prisonniers étaient déjà condamnés avant le procès par les campagnes de presse, les conditions de détention, l'isolement, une narcose à l'éther pendant les interrogatoires, etc..., et aussi par le chancelier, pendant les débats au Bundestag, après l'action de Stockholm. La Sûreté de l'état a liquidé en un an quatre prisonniers de la R.A.F.: Holger Meins, Siegfried Hausner, Katharina Hammerschmidt et Ulrike Meinhof. Des bâtiments d'isolement ont été construits dans environ quinze prisons. Environ 120 prisonniers ont été soumis aux mêmes conditions de détention, mais on en a choisi quatre avec soin, pour étayer la thèse des meneurs.

Durant les semaines précédant l'assassinat de Ulrike Meinhof, les débats se sont entièrement concentrés contre deux prisonniers, Andreas Baader et Ulrike Meinhof, conformément à la tactique de la guerre psychologique, qui consiste à personnaliser la politique révolutionnaire, et à celle des services secrets dans toutes les tentatives de contre-révolution, qui est de liquider les têtes. Andreas est le prisonnier sur lequel la Sûreté de l'état a concentré ses charges, parce qu'il a organisé le processus collectif de la politique du groupe, même en prison, dans une situation d'isolement extrême et dans une position défensive extrême. Au début du procès, il n'avait plus d'avocat. Trois tentatives d'assassinat constituaient le chef d'accusation porté contre lui.

Depuis '65, Ulrike Meinhof a une fonction idéologique de guide pour la gauche révolutionnaire en République Fédérale. On a voulu la briser complètement par des tortures blanches dans un bâtiment d'isolement; on l'a soumise à des traitements psychiatriques et finalement on a voulu la faire passer pour malade mentale à l'aide d'une intervention chirurgicale au niveau du cerveau, afin de l'utiliser au cours du procès contre la politique de la R.A.F., et surtout contre la lutte anti-impérialiste en République Fédérale. Mais la poursuite du combat par le groupe et la possibilité de mobiliser à chaque fois une contre-opinion publique ont fait échouer ces projets.

Entretemps, Ulrike a été tuée. Comme chaque fois que les controverses autour des prisonniers se sont intensifiées, un des leaders des prisonniers était liquidé:

- Holger Meins, afin de briser la grève de la faim qu'il avait entreprise
- Siegfried Hausner, après l'action menée en vue de la libération des prisonniers à Stockholm, et pour cacher à l'opinion publique le dynamitage de l'ambassade par une

unité mobile du commando de choc de Hambourg ( MEK ). Siegfried Hausner a conduit le commando et placé les charges explosives. La Sûreté savait tout cela lorsqu'elle le fit emmener de l'hôpital de Stockholm. Afin de le liquider, on ne l'emmena pas dans un hôpital, mais dans la clinique de Stammheim, située à l'écart de toute curiosité, par exemple pour éviter une visite de son avocat que Siegfried avait demandée. Il mourut là, sans les soins médicaux nécessaires.

Ulrike Meinhof mourut avant l'attaque décisive dans les procès, attaque par laquelle toute la conception du procès " théâtral " s'est retournée contre l'administration et le gouvernement fédéraux.

Depuis les dernières attaques de la guérilla urbaine contre le quartier général américain à Francfort, nous nous attendons chaque jour à ce qu'un nouveau meurtre soit commis sur les prisonniers.

Toute la procédure engagée contre les prisonniers de la R.A.F. constitue une seule mesure concertée. Comment les procès ont été réglés dans les moindres détails par le procureur fédéral, cela apparaît dans les informations dont dispose celui-ci. Tout à coup apparaît, dans une procédure régionale, dans laquelle l'administration du procureur fédéral n'a rien à voir, un ancien procureur fédéral qui organise la politique de l'accusation selon les lignes de force qui sont celles de l'administration fédérale. C'est par exemple le cas de cet ancien procureur fédéral, nommé Kirsch, qui a fait du procès de Kaiserslautern un véhicule de la haine contre Andreas.

Stammheim a une fonction de ligne directrice. Les mesures prises à Stammheim déterminent le vide juridique dans lequel doivent se dérouler toutes les procédures, même celles qui devraient se dérouler sans grande propagande, ni beaucoup de manipulations de documents ou de préparation des témoins, etc...

Les mesures prises à Stammheim ont une fonction normative qui s'exerce vers le haut et vers le bas. Le tribunal peut partir de l'hypothèse ( et agit effectivement ainsi ) que les instances auxquelles il est subordonné sanctionnent toutes les mesures qu'il prend. Il n'y a pas d'instance d'appel. Derrière ce tribunal se dresse tout l'état, une monstrueuse machine qui s'oppose à toute " rébellion ".

Les prisonniers nient leur responsabilité dans les actions de la R.A.F. contre l'appareil militaire américain établi en République Fédérale, mais pas leur politique, menée à l'aide de moyens militaires, contre le génocide américain au Vietnam. Aucun prisonnier de la R.A.F. ne nie cela. La ligne de la défense consiste maintenant à montrer la fonction stratégique du sub-centre que constitue la République Fédérale comme partie, condition et fonction de l'agression contraire aux droits des peuples et de l'utilisation de la machine de guerre américaine au Vietnam. Cette fonction stratégique était et est encore, activement et passivement, tout à fait intégrée dans la politique extérieure américaine et dans sa stratégie militaire. La République Fédérale est un relais, un centre de formation, une gare de triage pour les troupes, un centre pour toute l'électronique et la logistique appliquées au Vietnam par les Américains, ainsi qu'une étape et une coulisse pour la guerre menée contre le Vietnam. On peut logiquement déduire de cela que tout un chacun en République Fédérale, depuis la dégradation et l'échec total de l'opposition à la guerre du Vietnam, possédait et possède encore le droit à la résistance armée. Ces prisonniers sont des prisonniers de guerre. Et, après qu'à l'intérieur de l'Etat tous les moyens d'interpellation contre la torture aient été épuisés, il nous faut arriver à ce que les prisonniers soient reconnus comme prisonniers de guerre par l'ONU et par la Croix Rouge Internationale, afin que le statut d'emprisonnement prévu par la Convention de Genève puisse leur être appliqué.

Les prisonniers ne contestent évidemment pas le fait qu'ils étaient organisés et le sont toujours dans la R.A.F., qu'ils y ont combattu et y combattent encore - enfin, si l'on peut dire - et ont travaillé à son analyse et à sa stratégie, tant sur le point conceptuel qu'organisationnel. Ce que veut la Sûreté de l'Etat dans cet événement de Stammheim, en s'aidant de faux témoins, de manipulations de documents, d'une conception de l'accusation complètement absurde, sans responsabilité collective prévue dans la procédure pénale, c'est créer une mystification publique, dans laquelle la dimension qu'a revêtu la confrontation et que celle-ci a encore, soit neutralisé par la preuve d'une participation concrète aux actions qui sont reprochées aux prisonniers. Le plan, à sa-

voir noyer les contenus politiques de la situation dans la ronde de milliers de fonctionnaires et d'experts de la République Fédérale, est déjà absurde, car d'après les dossiers et les faits dont nous avons connaissance, il n'est pas possible de construire une accusation au niveau criminel. L'Etat persiste dans cette voie, car il s'agit d'un débat à contenu politique qu'il comprend en des termes militaires, à savoir la destruction morale, psychique et physique de "l'adversaire", pour reprendre les mots utilisés en criminologie par Prinzing. Selon le procureur fédéral, il faudrait un procès pour haute trahison contre tous les prisonniers de la R.A.F. Le contenu de la "haute trahison" - atteinte à la sécurité de la République fédérale et de son ordre constitutionnel par la violence ou par la menace de violence - est pour ainsi dire le contenu de toutes les définitions politiques dans les conclusions des tribunaux concernant les accusations portées contre le groupe. C'est un stéréotype. Toutefois, ce serait de nature à montrer qu'il existe, en République fédérale, une opposition politique au niveau fondamental, et même qu'une politique révolutionnaire est possible dans cet état. Mais ceci n'a pas sa place dans le concept de la social-démocratie. Leur idée de base est en effet de présenter "avec calme et décision" la situation d'exception comme étant une "situation normale", et ceci par tous les moyens de manipulation possibles : moyens de la guerre psychologique, de la répression, du contrôle et de la mise sur fiches, de la pénétration policière à tous les niveaux de la société (ainsi que de l'institutionnalisation de telles méthodes), d'actions policières menées dans la dissimulation. La situation normale en République fédérale devrait être : pas d'opposition à la présence de la machine militaire et du capital américain à l'état et à la social-démocratie. Cette idée prévaut, depuis que la R.A.F. a tiré les conséquences des processus de politisation de l'opposition au Vietnam et des processus de prolétarianisation et de "déclassification" qui se sont déroulés dans les années '60, et depuis que la R.A.F. a consommé sa rupture avec la légalité de l'état impérialiste en la dénonçant avec virulence comme étant une fiction.

Stammheim où une masse de détails d'ordre criminel faussés et inventés de toutes pièces sont censés faire disparaître les contenus politiques de la confrontation, révèle ce dont il est vraiment question en République fédérale : le fascisme. Cette machine infâme, ancienne et bien connue, mais bien plus monstrueuse car elle n'est plus fonction du capital monopolistique national mais du capital américain internationalisé.

Les prisonniers déclarent que c'est de la fonction stratégique que possède la République fédérale pour le capital américain que résulte le moment stratégique d'instabilité dont souffre ici la guérilla urbaine, et peu importe ici le caractère minoritaire de la position à partir de laquelle elle combat. La fonction stratégique de la République fédérale explique les raisons pour lesquelles il est extrêmement difficile de développer ici une position révolutionnaire, mais aussi pour lesquelles cela s'avère nécessaire. Les six années qui se sont écoulées, depuis la première action de la R.A.F. en mai 70, ont prouvé que cela était possible.

+++++